

**DEMANDE D'ACCES AU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
POUR LES PARTICULIERS (OU DE MODIFICATION)**

Création Modification Date de la demande :

M MME M/MME

Nom/Prénom :

Adresse :

Commune :

Tél. fixe..... Tél. portable..... Courriel

Adresse de collecte

Propriétaire **Locataire**

Coordonnées du propriétaire si vous êtes locataire :

Nom/Prénom :

Adresse : Commune :

Date d'emménagement/propriétaire depuis le

Nombre de personnes dans l'habitation : Depuis le

Type d'habitation : Résidence principale Résidence secondaire

Si modification, nouvelle adresse du redevable :

Si déménagement, nouvelle adresse :

Bac individuel 120 L 240 L serrure (option 33,00 € TTC) Carte déchetterie

Bac actuel à retirer : oui non

Modalité de paiement :

Prélèvement mensuel Prélèvement semestriel à l'échéance Règlement semestriel à l'échéance

Le souscripteur a bien pris connaissance du règlement de service et de la grille tarifaire en vigueur consultables sur la page du site Internet <https://www.noustrions.fr/mes-services/ambition-zero-dechet/>

La signature de la présente demande d'accès vaut accusé de réception de ces documents et acceptation des dispositions du Règlement de service ainsi que de la grille tarifaire.

Dans le cadre du service public de collecte des déchets des ménages, la CCTLB, la CCPS et la société ONYX EST ont mis en œuvre un traitement de données à caractère personnel des Usagers, transmises directement et/ou indirectement, afin de gérer la dotation en bacs, la collecte des déchets, la facturation et le recouvrement du service.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par l'envoi d'un courriel accompagné d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : rvd.donnees-personnelles@veolia.com

Conformément à l'article 77 du Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation relative au présent traitement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Nom du signataire :

signature :

Signature du prestataire :

A Remplir par le prestataire : N° Redevable : /Code Agora :

Les différents modes de règlement

Le Trésor Public ne peut plus encaisser la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La facturation et l'encaissement de la Redevance sont confiés à la Société ONYX EST (groupe VEOLIA). La facturation sera semestrielle et vous recevrez votre facture en juillet puis en janvier.

Vous avez 5 modes de règlement à votre disposition :

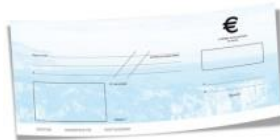
Le prélèvement automatique

Mensualisé ou à échéance



Comment faire ? Complétez le mandat de prélèvement joint accompagné d'un RIB et d'une signature à envoyer directement à la société ONYX EST - VEOLIA – 11 avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

Le chèque



A qui l'adresser ? A l'ordre d'ONYX EST à envoyer directement à ONYX EST – TSA 90601 – 69626 VILLEURBANNE CEDEX en y joignant le coupon.

Le virement bancaire



A qui l'adresser ? Banque CREDIT MUTUEL – IBAN : FR76 1189 9002 0100 0261 8598 059 – BIC : CMCIFR2A - Libellé : Facture REOM N°.....

La carte bancaire



Où aller ? Rendez-vous directement à l'accueil ONYX EST - VEOLIA 11 avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

Les espèces



Où aller ? Rendez-vous directement à l'accueil ONYX EST - VEOLIA - 11 avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE